

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT LAURENT SUR OUST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 avril 2024
Délibération n°2024 – 04 – 01

Nombre de Conseillers :

En exercice :	09
Présents :	05
Votants :	05

Vote

Pour :	7
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille vingt quatre

Le 08 avril à 19 :00

Le Conseil Municipal de la Commune de
SAINT LAURENT SUR OUST

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Michel BERTHET, Maire.

Date de convocation : 20 mars 2024

Présents : BERTHET Michel, DANY Stéphane, BRULE Corinne,
PERRET Morgane, MICHEL Rémi.

Absents : Thomas GUILLEMOT, DESFONTAINE Gilles (a donné pouvoir à Stéphane
DANY), ASFEZ Peggy, LE GOFF Tony (a donné pouvoir à Stéphane DANY),

M Stéphane DANY a été élu secrétaire de séance

Invité : monsieur David BIORET, conseiller aux décideurs locaux

Objet : Comptes de gestion 2023

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que l'ensemble des Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme,
Le 08 avril 2024
Certifié exécutoire

Le Maire,
Michel BERTHET

